



Rapport de mandat externe

Nom de l'organe
Conseil d'administration ARES (extraordinaire)
Date de la réunion
10.03.2026
Mandataire externe ayant écrit le rapport
Florence

Liste des présences :			
Effectif·ve·s	Présent·e	Suppléant·e·s	Présent·e
Adam Assaoui	✓	Loan Gilson	
Anthony Jacobs-Remacle		Quentin Monnier	✓
Ethan Rigaux	✓	Chloé Tyou	
Evan Castiau	✓	Lenaïk Dumont	
Florence Chasseur	✓		
Loïs Donot		Yousra Bouhalbane	✓

A remplir selon ce code (copier-coller le sigle) : ✓ Présent·e ✗ Absent·e ● Excusé·e

Explication brève des points à l'ordre du jour :

A.01 Approbation de l'ordre du jour

B.01 Projet d'avis – Avant-projet de décret relatif à la gouvernance des écoles supérieures des arts.

Le vote suivra dans les prochaines heures. Une réaction rapide sera donc attendue ce jour.

B.02 Projet d'avis – Avant-projet de décret instaurant un concours d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences vétérinaires et abrogeant le décret du 13 juillet 2016 relatifs aux études de sciences vétérinaires.

Le CREF est favorable. Anne-Sophie (ULg) mentionne qu'il s'agit d'une demande des étudiant.e.s.

Elle mentionne, par ailleurs, par rapport à l'article 10, les étudiant.e.s étrangers seraient obligés de passer se concojurs et ne pas juste passer en master à leur venue en Belgique.

La FEF est défavorable pour les raisons suivantes : en sortant de l'enseignement secondaire, tou.te.s n'ont pas les mêmes chances. Réaliser le concours en fin d'année permet d'avoir plus de temps pour se remettre à niveau. Un point positif : le quota des étudiant.e.s HUE n'a pas été modifié dans le projet qui viserait à modifier la date de réalisation de ce concours.

DIVERS

- **Habilitation et déclaration d'intention 2024.**

Zeller mentionne que ... Changement décrétable, l'avis est favorable et le point passe en première lecture au gouvernement vendredi.

Points sur lesquels la FEF doit rester attentive selon vous :

Date de la prochaine réunion :

La prochaine réunion est prévue le mardi 14 avril 2026 à 10h00, dans les locaux de l'ARES.

